

Commune de Plouguerneau
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2016
--oOo--

Nombre de conseillers :

En exercice	29
Présents	23
Votants	27

Date d'envoi de la convocation : 15 janvier 2016

Le Conseil Municipal de PLOUGUERNEAU s'est réuni le jeudi 21 janvier 2016 à 20h00 à l'Espace Culturel ARMORICA en séance publique sous la présidence de Monsieur Yannig ROBIN, Maire.

SECRETARE DE SEANCE : JEAN-PAUL LE GALL élu à l'unanimité.

ETAIENT PRESENTS : Yannig ROBIN - Andrew LINCOLN - Marie-Pierre CABON - Pierre APPRIOU - Nathalie VIGOUROUX - Yannik BIGOUIN - Elisabeth LE BIHAN - Jean-Yves GUEGUEN - Jean-Luc KERDONCUFF - Jean Paul LE GALL - Philippe CARIOU - Cécile TRIVIDIC - Christophe DELANOË - Aude DUNIAU-SMITH - Marcel LE DALL - Fabienne BRITES - Naïg ETIENNE - Alain ROMÉY - Jacques HENNEBELLE - Amélie CHARTON - Jean-Robert DANIEL - Lydie GOURLAY - Lédie LE HIR

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Jean-Claude MERDY	Procuration à	Pierre APPRIOU
Isabelle BLOAS-DEWU	Procuration à	Cécile TRIVIDIC
Elisabeth TINEVEZ	Procuration à	Jean-Yves GUEGUEN
Céline TANGUY-FÉGEANT	Procuration à	Alain ROMÉY

-Ouverture de la séance du conseil à 20h01-

Focale thématique : commerces et artisanat – Présentation par Yannik BIGOUIN et Christophe DELANOË

M. Le Maire : Le conseil municipal va s'organiser de la manière suivante : on innove un temps de focale relatif au commerce et à l'artisanat. C'est une proposition sur laquelle on a déjà eu l'occasion de s'exprimer lors du dernier conseil municipal. On a dans le cadre de l'activité de la collectivité un certain nombre de travaux qui sont réalisés et qui ne font pas l'objet de délibérations et parmi ces travaux, un certain nombre sont réalisés de manière partenariale. C'est le cas tout particulièrement dans le cadre de la fonction d'adjoint de Yannik Bigouin et dans la fonction de délégué qui est assurée par Christophe Delanoë.

Je vais donner la parole à Yannik et Christophe pour un temps de focale sur l'activité concernant le commerce et l'artisanat sur la commune Plouguerneau.

Y. Bigouin : Bonsoir, en préambule, avant de passer le diaporama, je voulais juste faire un petit mot et dire que, effectivement, il y a une volonté politique forte ici avec la toute nouvelle municipalité d'il y a presque deux ans de mettre au cœur de la politique publique l'économie, le commerce et l'artisanat. Pourquoi ? On pourrait se poser la question puisque c'est une délégation habituellement communautaire comme vous le savez sans aucun doute, mais parce qu'on pense qu'il y a encore des choses à faire au niveau local, et beaucoup, et on va essayer de vous les présenter. Ce sont peut-être des petites choses, peut-être parfois de grandes choses mais en tout cas il y a malgré tout des marges de manœuvre. La situation géographique de Plouguerneau fait que notre commune est éloignée des grands axes de circulation, on est tout au bout du bout donc effectivement on n'est pas vraiment au cœur des endroits où les entreprises s'installent mais ce n'est pas grave, nous pensons qu'on a des ressources et on peut compter dessus. Il faut faire preuve d'imagination, savoir innover, savoir penser autre chose et notre travail est de conforter, de rassembler et de soutenir la création d'emplois et les emplois.

Quelques points de vigilance avant de commencer, vous avez repéré que le paysage économique bouge dans la communauté de communes des abers. Les emplois productifs commencent à se déplacer vers la métropole. Est-ce que c'est la conséquence de la loi NOTRe, je ne sais pas mais en tout cas, déjà deux grandes entreprises partent : le Saint de Bourg Blanc quitte le territoire pour rejoindre les axes métropolitains ce qui n'est pas une très bonne nouvelle et l'usine de séchage de lait de la Sill de Plouvien a été choisie sur la métropole. Donc on voit bien que petit à petit des emplois productifs commencent à rejoindre la métropole et il faut rester vigilant par rapport à ça et sur notre territoire aussi on a des points de vigilance puisqu'on a des emplois et des

entreprises productives liées à la transformation d'algues, liées à la fabrication de maisons en bois, liées à l'ostréiculture. Certes certains sont installées ici du fait de la ressource mais malgré tout, on fera tout ce qui est en notre pouvoir pour les garder sur notre territoire.

À côté de ça, l'économie de l'évolution numérique est en marche depuis déjà quelques temps et l'on voit bien que l'on peut travailler partout sur le territoire grâce à cela et on peut imaginer autre chose dans les territoires qui sont un peu excentrés comme les nôtres, que ce soit en situation de montagne ou tout au bout des péninsules comme ici. Et puis on a un cadre de vie qui fait qu'on peut aussi attirer du monde, ce qui n'est pas rien. On va commencer de manière pratique sur ce qu'on a fait cette année, sur 2015, et puis on parlera un peu des perspectives de 2016 et puis sur les pistes de réflexion puisqu'on avance en marchant, effectivement, on tâtonne parfois mais il y a des choses très fixes, très fermes sur lesquelles on est resté et qui ont été concrétisées. Dès le début où on est arrivé, on a mis en place un groupe de travail avec des acteurs économiques, on les a réunis et la première demande toute simple c'est communiquer, « faites-nous savoir ce que vous faites », « faites-nous savoir ce que font les autres ». Donc on a mis en place une lettre interne au monde économique mais tout le monde peut s'abonner il suffit d'envoyer son adresse mail et on la reçoit tous les deux mois, ça s'appelle Plougerne Eco et donc ça explique ce qui se passe à Plouguerneau mais aussi, il y a des zooms sur ce qui se fait, sur des choses très pratiques sur l'accessibilité des personnes handicapées ou des choses comme ça. On a mis en place des réunions thématiques sur le PLU en particulier autour du monde agricole ou du monde artisanal et commercial. On a un groupe spécifique sur Lilia qui fonctionne bien. Ce sont les gens de Lilia qui sont venus nous voir carrément en disant « nous on veut travailler sur notre bourg », pas encore commune, sur notre bourg, et du coup on a mis en place avec eux plusieurs actions. On a travaillé sur la boulangerie provisoire l'été dernier qui a pallié un peu entre la fin du commerce qu'il y avait à Lilia et le renouveau. Et on a également travaillé avec eux sur d'autres projets, on a accueilli des porteurs de projets qui voulaient s'installer. On les a aidés, soutenus, d'ailleurs les professionnels actuellement installés à Lilia ont été soutenus par des membres de ce groupe. On a aussi fait venir des gens de l'extérieur pour nourrir un peu la réflexion, on a réfléchi sur les sociétés coopératives d'intérêt collectif, on a réfléchi sur des boutiques de producteurs comme ça se fait ailleurs, sans projet mais en tout cas ce sont des sujets de réflexion qu'il peut y avoir dans ce groupe. Des gens de Daoulas sont venus nous apporter leur expertise. On a travaillé avec eux sur la signalétique commerciale que l'on va continuer avec Christophe cette année. Et on a travaillé aussi avec eux sur les zones d'activité économique. La signalétique est en installation actuellement, en lien avec la communauté de communes. On reçoit de nouveau quelques porteurs de projets, du coup, on les oriente avec Céline Tanguy puisque dès qu'on est arrivé effectivement on a orienté une agent qui n'existait pas sur l'économie, le tourisme et la mer. Les porteurs de projets ont fait les liens parfois avec leurs demandes, souvent ils sont plutôt en recherche de locaux ou de réseaux. On travaille actuellement sur l'idée d'un espace de travail partagé et on a travaillé avec eux sur la politique d'accueil des camping-caristes et plutôt là, sur le monde du tourisme. On a mis en place à la demande des acteurs une commission paritaire des marchés, on n'était pas obligé de la mettre c'était pour les communes d'au-dessus de 5 000 habitants si je me souviens bien, qui siège à cette commission et qui nous apporte comment améliorer le règlement du marché, on a mis en place avec eux un marché de Noël. Il y a des projets pour l'année prochaine.

On a fait venir également des gens de l'extérieur pour réfléchir sur des sujets qui peuvent amener au développement économique sur les CIGALES qui sont des clubs d'investisseurs qui peuvent aider les porteurs de projets. La députée de notre circonscription est intervenue sur la loi de modernisation des commerces et on a travaillé avec l'association des paralysés de France sur l'accessibilité.

L'été dernier, vous n'avez pas échappé à l'exposition mise en place pour mettre en valeur les métiers liés à la mer. On a mis une dizaine de bâches installées sur toute la commune assez grandes de 2 mètres sur 3. On les réinstallera cette année. Ça a eu un grand succès, j'ai eu de très très bons retours. On a travaillé avec un photographe de la commune et les bâches ont elles aussi été tirées par une entreprise de la commune, donc c'est vraiment du 100 % Plouguerneau. On a fait un petit dépliant. C'était vraiment là aussi pour mettre en valeur une filière. L'année passée, on a mis en valeur la filière boulangerie-pâtisserie. On organisait pour la première fois en tout cas à Plouguerneau, la fête départementale du pain avec la Chambre des métiers et de l'artisanat, ça a eu un grand succès à Lilia. C'était pas gagné pour les gens de venir jusqu'à Lilia parce que c'est une fois dans le nord une fois dans le sud Finistère mais ça a bien fonctionné avec beaucoup de travail avec les écoles également qui sont intervenues et qui ont pu un peu pétrir du pain et goûté un peu aux viennoiseries.

Sur le bourg de Lilia, ce groupe va continuer. On a pour perspective de faire la même chose, puisque ça marche bien, sur les autres territoires de la commune. On a mis en place cette année également un atelier-relais pour un charpentier de marine qui cherchait un local, qui était à l'étroit et donc, on l'a installé dans un local municipal en partie, avec un bail précaire et après, il rejoindra la zone du Hellez qui est en plein développement puisqu'elle était bloquée jusque-là. On est en train de débloquent toutes les situations.

C. Delanoë: Bonsoir, je vais parler du bilan de la signalétique commerciale. On avait un problème avec la signalétique commerciale, ce que nous ont montré les commerçants. On les a réunis il y a un an, on leur a dit qu'on ferait un bilan sur ce qui se fait, ce qui plaît, ce qui ne plaît pas. Il y a des pour et les contre, il y a des choses à revoir sans doute, un règlement à mettre en place, donc on doit faire un bilan au premier trimestre

avec eux.

La redynamisation du marché de Lilia, cette année on l'a fait un peu au dernier moment. Là, on s'y attelle dès le mois de février pour essayer de trouver des commerçants qui vont venir le dimanche matin pour essayer de le dynamiser, qu'il prenne vraiment de l'ampleur, qu'il soit quelque chose pour les touristes le dimanche matin qui fasse un peu d'animation à Lilia. Et rendre le marché du bourg de Plouguerneau plus dynamique, c'est ce dont a parlé Yannick. On travaille avec les commerçants du jeudi et, avec eux, on a mis en place un règlement. On essaye de les garder l'hiver et ceux qui viennent hiver, dans le règlement, ils ont une place prioritaire l'été. Donc, on trouve un intérêt dans le règlement à les garder l'hiver pour pouvoir maintenir un marché en vie. C'est un peu la foire d'empoigne sur un marché, les tirages au sort etc. c'est très réglementé, il faut faire attention. Pour réguler tout ça, on a mis un règlement assez carré sur le sujet.

La création d'un espace de travail partagé, c'est quelque chose qui se fait dans le pays de Redon, qui est novateur. Ce qu'on pensait faire, Yannick en a parlé aux vœux, c'est de le mettre au-dessus de la police municipale dans un premier temps parce que le local s'y prête et qu'il n'y a quasiment rien à faire. Ce sont des gens qui travaillent et, au lieu de travailler chez eux, ils viennent avec leur ordinateur et ils travaillent sur place, ensemble. Cela permet de rompre l'isolement et finalement, les gens travaillent entre eux et cela permet même de créer une certaine dynamique. Ce n'est pas du tout une pépinière d'entreprises, ce sont des gens qui travaillent. Si je prends l'exemple de mon cas personnel, le Crédit mutuel Arkéa actuellement fait des expérimentations en télétravail, ça peut être aussi ce genre d'endroit qui accueille des gens en télétravail. On va poser les bases d'un règlement, on va faire un appel à candidats, sachant qu'il y a des candidats, et on va travailler avec eux pour peaufiner le règlement pour mettre en place la structure. Ça, on y travaille dès maintenant, ça va aboutir dans les mois qui viennent.

Je peux mettre un mot aussi sur le forum sur les métiers de l'agriculture. On va accueillir une exposition, au mois de mars, de photos faites par des agricultrices sur les métiers de l'agriculture. Ce sera à la salle de l'Armorica, et en même temps on présentera un film sur les métiers de l'agriculture. C'est un film fait par la Chambre d'agriculture et on va recueillir des témoignages d'agriculteurs et de salariés, donc on va faire venir un maximum de monde, on va s'inscrire dans le cadre de ce qui est fait avec la CCPA avec Martine Sparfel, qui elle fait toute une semaine de l'agriculture donc elle fait un rendez-vous le mardi nous on le fera le jeudi et le mardi d'après elle fait les jobs-dating et entre-temps elle fait des visites en exploitations agricoles. Faut savoir qu'elle réunit quand même 70 à 80 candidats en général à chaque fois sur ce genre de forums. Ça c'est ce qui se fait au mois de mars et au mois d'octobre, on a prévu d'accueillir à Plouguerneau, le forum et faire une semaine entière dédiée à l'agriculture encore et qu'on va étendre, sans doute, aux métiers de la mer. C'est à réfléchir et on commence à travailler sur ce sujet fin février aussi. Donc ça met un certain temps à se mettre en place.

Y. Bigouin : Un petit mot sur le Hellez : jusque-là il y avait des boues de fossés qui étaient entreposés sur des terrains qui auraient dû être mis en vente depuis longtemps. Ça y est ça se débloque, il a fallu un peu de temps. Les boues ont été dégagées et les terrains vont être stabilisés et vont être mis en vente. Les entreprises n'attendaient que ça, en création ou en développement. Ça va être vite vendu. Donc un moment donné il faudra passer au plan 2. Dans le PLU, on a prévu d'agrandir et d'acheter d'autres terrains autour, donc la zone artisanale va se développer et il était grand temps. Au Hellez, la signalétique est installée actuellement, donc le Hellez pour moi c'est plutôt bien parti. Il reste bien sûr techniquement à tout installer, à trouver un prix qui corresponde à tout le monde et aller chercher du monde une fois qu'on aura des terrains ouverts pour encore attirer plus de monde au Hellez puisque c'est une zone qui mériterait d'être bien plus valorisée qu'elle n'est ou qu'elle n'a été jusque-là. Sur une idée d'un élu de notre équipe, d'une des minorités de la commission, on va mettre en place un document de valorisation des sculptures de Symposium. On est vraiment là sur la mixité entre tourisme et économie, effectivement comme vous le savez pendant trois ans, fin des années 80, il y a eu 3 Symposium de sculpteurs de pierre et il y a aujourd'hui une vingtaine de sculptures qui sont dispersées sur l'ensemble du territoire et, de notre point de vue, partagé, elles ne sont pas assez mises en valeur, même si un travail remarquable a été fait par l'association Plouguerneau d'hier et d'aujourd'hui mais il manque un document papier au moins à distribuer aux visiteurs donc on va le faire.

On pourrait en parler longtemps avec Christophe puisqu'il y a des sujets qui nous passionnent mais je crois qu'on n'a que 10 minutes.

Sur Lilia, le groupe fonctionne bien même s'il peut s'ouvrir. Il y a plein de sujets qui vont être abordés cette année mais moi j'aimerais bien travailler sur d'autres coins, Saint-Michel et Le Grouanec, de la même manière donc, travailler avec les forces vives c'est à dire les milieux associatifs ou artisanaux ou commerciaux et voir avec eux, de manière ouverte, ce qu'on peut faire ensemble pour améliorer ces quartiers. On ne sait pas ce qui va en sortir mais quand on travaille sur la démocratie participative, cela fait partie du jeu, on ne sait pas exactement ce qui va en sortir mais c'est tant mieux. On connaît déjà nos contraintes mais ce qui est enthousiasmant, c'est qu'on ne connaît pas l'aboutissement mais on espère qu'il y aura du monde et j'ai eu déjà pas mal d'échos sur des gens qui viendront.

Sur les produits locaux, ça fait longtemps que ça revient, dans le groupe de Lilia en particulier. Comment valoriser nos produits locaux ? Sans doute que l'on arrivera, j'espère en tout cas, en fin d'année à un projet de mettre en valeur nos produits locaux. Est-ce que ça va être sous la forme temporaire d'une boutique de produits

locaux en faisant attention à ne pas faire trop de concurrence à ce qui existe déjà ? Est-ce que ça va être un événement ? Je ne sais pas, mais en tout cas, c'est plutôt en réflexion. Et aussi pour la vente de produits en vrac.

Et plan 2 de la politique d'accueil des camping-cars : même s'il y a des choses intéressantes qui sont faites, en particulier par des campings privés, on pense que l'on pourrait aller bien plus loin que ce qui existe. On va pousser la réflexion plus loin. On a la chance à Plouguerneau d'avoir des gens qui sont investis dans des associations de camping-caristes et qui nous apportent un peu leur point de vue donc, on va continuer à travailler avec eux et voir comment on pourrait mieux accueillir les camping-cars sur la commune d'une manière ou d'une autre, je ne sais pas encore comment mais on fera au mieux.

M. Le Maire : des questions, des demandes d'éclairage sur ce sujet de l'économie locale et du tourisme ?

A. Romey : concernant l'agrandissement de la zone du Hellez, en fait il s'agit de la mise en disponibilité de terrains qui étaient déjà prévus dans la zone, ce n'est pas un agrandissement ?

Y. Bigouin : je me suis peut-être mal exprimé mais je pensais l'avoir bien dit. Il y avait des boues sur des terrains qui auraient dû être vendus depuis longtemps, tout était bloqué, donc on a débloqué la situation de manière physique, c'est-à-dire qu'on a dégagé les boues et qu'on va mettre en vente les terrains. Dans un deuxième temps, on mettra en vente un deuxième terrain qui est prévu dans le PLU, mais c'est plus tard, une fois que tout sera vendu.

L. Le Hir : au niveau de ce terrain dans la zone du Hellez, vous comptez faire combien de lots pour mettre en vente ?

Y. Bigouin : on réfléchit. Plutôt que de faire des lots, nous, ce sont les entreprises qui vont nous dire de combien ils ont besoin de mètres carrés. Donc, on va déterminer le nombre de mètres carrés – là, il y a 3 - 4 entreprises, certains veulent 1 000 d'autres 1 500 – donc, on va découper selon la demande, et non pas nous qui allons imposer la demande.

L. Le Hir : vous attendez d'avoir les demandes ?

Y. Bigouin : on a les demandes, c'est calé, les entreprises étaient en attente.

M. Le Maire : d'autres questions, prises de paroles ? On poursuivra, à l'occasion des prochains conseils municipaux, sur ce format. De mémoire, le prochain conseil municipal prévu le 3 mars, on a prévu une focale sur enfance/jeunesse il me semble.

📄 **Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2015, approuvé à 24 voix pour et 3 abstentions**
(L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

L. Le Hir : par rapport à notre vote sur le point 7.1.2.c, il y a une erreur. C'est noté qu'on a voté contre alors qu'on s'était abstenu (page 12). Au niveau de la page 4, on avait évoqué le fait que Aude puisse rentrer dans une commission. On a dit que ce serait fait à ce conseil-ci, or dans l'ordre du jour, il n'y a aucun point qui concerne des modifications de commission. Je voulais savoir où ça en était ?

Y. Robin : est ce qu'il y a d'autres remarques sur ce compte-rendu ? J'avais prévu de m'exprimer sur ce sujet là. C'est en réflexion actuellement et ce sera prévu, idéalement il aurait fallu que ça se fasse pour ce conseil municipal, ce sera opérationnel pour le 3 mars prochain.

Et vous aviez aussi d'autres questions en parcourant ce compte rendu. Un retour sur un arrêté concernant le tarif des photocopies : cet arrêté existe bien, par contre, dans le tarif des photocopies, on n'a pas intégré le montant des charges en personnel, ce qui nous permet d'avoir une marge de manœuvre pour pouvoir augmenter ces tarifs-là.

La question de la taxe de séjour : il n'y a pas de taxe de séjour pour appliquer aux gens du voyage.

Une question aussi de Céline Tanguy-Fégeant sur l'importance d'assurer une visibilité de la composition du conseil portuaire sur le site Internet : ça été fait. Ça paraît désormais sur le site Internet de la mairie.



Nomenclature ACTES 1 .4.3.a	CONVENTIONS FINANCIÈRES RELATIVES À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNE / SDEF
--	--

Dans le cadre d'intervention de travaux d'éclairage public, la commune de Plouguerneau a sollicité le SDEF pour :

- la pose du matériel d'éclairage public pour le lotissement Tiez Nevez
- des travaux de remplacement de mât et lanterne vétustes au Hameau de Treongar

- ■ Après avis favorable de la commission Travaux – cadre de vie du 13 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions financières ci-jointes.

■ ■ **Annexes :**

- ■ 1- convention SDEF EP pose du matériel d'éclairage public pour le lotissement Tiez Nevez
- ■ 2- convention SDEF EP remplacement mât et lanterne vétustes au Hameau de Treongar

- ■ *P. Appriou : les horaires d'éclairage de Tiez Nevez seront calqués sur ce qui existe dans le bourg de Plouguerneau.*
- ■ *L. Gourlay : cette installation n'a-t-elle pas été initialement intégrée dans le marché du lotissement ? Sous quel délai seront installés ces équipements ?*
- ■ *P. Appriou : les délais, dans ce type de convention, sont toujours un peu élastiques. Je ne peux pas vous dire si ce sera dans 15 jours ou dans un mois. On va faire en sorte que ça se passe le plus rapidement possible en tenant compte des travaux qui sont nécessaires dans ce lotissement.*
- ■ *L. Gourlay : vous n'avez pas prévu de date butoir ?*
- ■ *P. Appriou : dans ce genre de travaux, on est très dépendant des conditions atmosphériques. J'espère que, au plus tard la fin du printemps, ça sera installé. Pourvu que ce soit installé pour l'hiver prochain de façon à ce que l'on puisse profiter de l'éclairage le matin et le soir.*
- ■ *A. Romey : la commune a-t-elle une marge de manœuvre sur le montant des travaux qui n'est pas négligeable ? Est-ce qu'il y a possibilité de négocier les prix avec le SDEF ou pas ?*
- ■ *P. Appriou : il n'y a pas de négociation possible avec le SDEF. Par contre il y a peut-être quelque chose qui pourra être fait à l'avenir. Maintenant, on est commune urbaine et les communes urbaines dépendent pour partie d'ERDF. Donc, on aura un certain nombre de choses à négocier entre le SDEF et ERDF.*
- ■ *L. Le Hir : ces travaux seront-ils pris sur le budget commune ou le budget lotissement ?*
- ■ *P. Appriou : on va vérifier. Il semblerait qu'il y ait une ligne éclairage dans le budget du lotissement.*

■ ■ **Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix)**

Nomenclature ACTES 2.3.a	DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ABERS À LA COMMUNE
---	---

- ■ Aux termes de la loi ALUR, la compétence d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale emporte de plein droit sa compétence en matière de droit de préemption urbain (article L 212-2 du code de l'urbanisme). Ainsi, depuis le 1er novembre 2015, date du transfert de compétence en matière de PLU à la Communauté de Communes du Pays des Abers (CCPA), la commune de Plouguerneau n'est plus titulaire du droit de préemption urbain (DPU).
- ■ Le droit de préemption s'exerce sur les périmètres définis dans les documents d'urbanisme locaux, jusqu'à l'adoption du PLUI qui définira le périmètre du droit de préemption urbain à l'échelle du territoire. Il peut être délégué aux communes membres dans les limites fixées par la loi (article L.213-3 du code de l'urbanisme).
- ■ Le Conseil Communautaire a, par délibération du 17 décembre 2015, approuvé la délégation aux communes membres pour l'exercice du droit de préemption urbain sur toutes les zones sur lesquelles elles avaient instauré le DPU, à l'exclusion :
 - ■ - des zones économiques d'intérêt communautaire actuelles et, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » aux termes de l'article L 5216-5 du CGCT issu de la loi NOTRe, de l'ensemble des zones d'activité (industrielle, économique, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) du territoire ;
 - ■ - des opérations reconnues d'intérêt communautaire par délibération de CCPA, telles qu'elles sont, le cas échéant, identifiées par délibération du conseil communautaire.
- ■ En cas de conflit d'intérêt entre un projet communal et un projet communautaire pour l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion du dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA), priorité sera donnée au projet communal.
- ■ Les modalités d'exercice du droit de préemption urbain seront formalisées dans une convention entre la CCPA et ses communes membres.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.211-1 et suivants et L.213-3,
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mai 2012 relative à l'institution du droit de préemption urbain dans le cadre du POS,
 Vu la délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2015 relative à la délégation de l'exercice du DPU aux communes membres,

Après avis favorable de la commission urbanisme du 12 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter la délégation de la Communauté de Communes du Pays des Abers à la commune pour l'exercice du DPU sur les zones sur lesquelles la commune avait instauré le DPU, à savoir les zones U et NA du POS en vigueur, à l'exclusion d'une part, des zones économiques d'intérêt communautaire, et, à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle rédaction de la compétence « développement économique » aux termes de l'article L 5216-5 du CGCT issue de la loi NOTRe, de l'ensemble des zones d'activité (industrielle, commerciale, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire) du territoire, et, d'autre part, des opérations reconnues d'intérêt communautaire.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gouvernance pour l'exercice du droit de préemption urbain jointe à la présente délibération

J.R. Daniel : nous nous réjouissons pour la commune de ce droit de préemption mais nous nous interrogeons sur le rallongement des procédures administratives induites.

M.P.Cabon : la délégation sera de plein droit sauf si l'on se situe dans le champ des zones d'activités donc, il n'y aura pas cette navette entre la CCPA et la commune pour tous les dossiers. Les dossiers ordinaires qui concernent généralement les ventes de terrains, ou les ventes d'immeubles, pour le logement, la commune signera la DIA immédiatement. Il n'y aura pas de navette pour tous les dossiers. C'est la commune qui devra évaluer, en fonction des critères et en fonction de la convention qui est signée, si le dossier présenté a un intérêt communautaire, si ça relève de la commune ou de la CCPA. Justement, cela évitera la navette . C'est pour cela que le droit est restitué.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour – 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 3-5-3.a	POSE DE CÂBLES HTA SOUTERRAINS CONVENTIONS DE SERVITUDES ERDF /COMMUNE
--------------------------------------	---

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des câbles HTA souterrains doivent emprunter les parcelles communales suivantes :

- parcelle AD n° 120 au Gwelmeur (lotissement communal de Tiez Nevez) ;
- parcelle AD n° 67 au Gwelmeur ;
- parcelle ZD n° 1 à Rannorgad ;
- parcelles ZC n° 43 et n° 70 à Gwelerann et Poulloussouarn.

Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme du 12 janvier 2016, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à parapher et signer les conventions de servitudes et les plans joints à la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix)

Nomenclature ACTES 3-5-3.b	POSE D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ÉLECTRIQUE SUR LA PARCELLE ZB 63 À KROAZ EDERN CONVENTION DE MISE À DISPOSITION ERDF /COMMUNE
--------------------------------------	---

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, un poste de transformation de courant électrique doit être installé sur la parcelle communale cadastrée ZB n° 63 située à Kroaz Edern.

Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme du 12 janvier 2016 , il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à parapher et signer la convention de servitudes et le plan joints à la présente délibération.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix)

Nomenclature ACTES 3-5-3.C	REGLEMENT INTERIEUR D'UTILISATION DES SALLES COMMUNALES (hors Armorica) DE LOCATION ET PRÊT DE MATÉRIEL
--------------------------------------	--

Considérant que l'utilisation des salles et du matériel nécessite le rappel de règles élémentaires d'usage, de sécurité et d'hygiène.

Le présent règlement a pour objet de régir les conditions de mise à disposition des salles communales et du matériel. Dans ce cadre, ces conditions s'imposent à tout utilisateur, que la mise à disposition soit effectuée à titre gracieux ou onéreux.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse-sports du 12 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- d'approuver les termes du règlement annexé à la présente délibération
- de charger Monsieur le Maire de la mise en œuvre de toutes les mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Annexe :

Règlement intérieur d'utilisation des salles communales (hors Armorica) , de location et prêt de matériel.

A. Romey : dans le tableau qui répertorie les salles concernées, je n'ai pas trouvé le Centre culturel breton pour lequel d'ailleurs il n'y a toujours pas de convention d'utilisation avec Ar Vro Bagan.

M. Le Maire : cela fait partie des conventions sur lesquelles on va travailler. Cela fait partie des orientations prioritaires pour 2016. Il n'y a pas qu'Ar Vor Pagan d'ailleurs. On est aussi sur un projet de conventionnement avec l'association Gribouille, l'écomusée, tout ce qui est usage exclusif.

L. Le Hir : ce règlement intérieur a fait débat lors de la commission. On en a beaucoup discuté et essayé de tourner les choses dans tous les sens pour voir les priorités, les conditions d'accès. J'ai une première remarque qui concerne les locaux qui sont cités et la grille tarifaire que l'on a votée au conseil. Je pense qu'il aurait été judicieux de mettre les mêmes noms sur la grille tarifaire que sur le règlement intérieur parce que, des fois, on ne sait pas forcément à quoi on se rapporte. Par exemple, sur la grille des tarifs, on parle de la salle de Lilia-extension et ici, on parle de la salle omnisports de Lilia ou la salle des associations. Donc, laquelle est concernée par le premier tarif ? C'est vrai que c'est un peu ambigu. Je n'avais pas percuté lorsqu'on a voté ces tarifs que c'était effectivement applicable aux particuliers. Donc ça veut dire que les particuliers peuvent louer pratiquement toutes les salles. Avant, c'était plutôt réservé au Grouanec. Du coup, quand je regarde la grille tarifaire, je ne sais pas si certains tarifs sont vraiment adaptés. Notamment, on peut louer la salle Jean Tanguy pour 50 €. Est-ce que les tarifs sont en adéquation avec les surfaces qui sont utilisées ? Je ne suis pas sûre que l'on ait bien cerné l'adéquation entre les salles et les tarifs que l'on a appliqués. Je pense qu'il aurait été plus judicieux, sur les tarifs communaux, de vraiment bien séparer chaque salle et son utilisation avec un tarif spécifique.

On cite la mairie-annexe de Lilia comme salle de réunion possible, et donc potentiellement aussi louable par tout le monde. Une salle qui n'a pas de minimum de confort, notamment toilettes, point d'eau, être louée ou être utilisée est un peu limite. L'accessibilité à cette salle n'est pas de tout confort. Si on n'y met une formation ou autre, toute une journée, ça n'est pas très pratique. Donc, je ne sais pas si la mairie-annexe de Lilia doit figurer dans ce document.

Au point 4, on parle d'usage exclusif avec les conventions de mise à disposition. Comme il y aura des conventions particulières pour les usages exclusifs, cette ligne est-elle nécessaire dans ce règlement intérieur ?

Au niveau des modalités de réservation, au point 5, on parle des temps de réservation, combien de temps avant il faut faire les demandes. Le plus court délai, c'est un mois avant pour les manifestations et activités ponctuelles. Est-ce qu'on considère que les réunions sont des activités ponctuelles et que donc, les associations doivent s'y prendre aussi au moins un mois à l'avance pour réserver ? Est-ce que cette contrainte de un mois ne va pas pénaliser un certain nombre d'associations ? Ne faudrait-il pas rajouter un point sur ce type de réunion.

Au point 7, les consignes de sécurité relatives à chaque salle doivent-elles être mises en annexes du règlement ou en annexes du formulaire de réservation de salle car on ne va pas donner les consignes de chaque salle à chaque fois, seulement celles qui concernent la salle réservée ?

M. Le Maire : en fait, il y a plein de questions, plein de remarques. Concernant les noms, c'est une remarque tout à fait pertinente. C'est important que ça soit les mêmes.

L. Le Hir : l'utilisation de la salle mairie-annexe, est-ce qu'elle est louable ?

M. Le Maire : on pourrait se poser la même question pour la salle Jean Tanguy. Le problème, c'est que c'est l'état de l'équipement tel qu'il s'exprime actuellement ! Idéalement, ça serait bien qu'il puisse y avoir un toilette. En location pour le temps d'une réunion dans ce lieu-là qui reste un lieu accessible quand même puisque c'est le lieu que vous utilisez dans le cadre de vos réunions de préparation de conseil municipal.

L. Le Hir : entre une utilisation en interne et une salle que l'on peut mettre à disposition et en location...

M. Le Maire : le règlement intérieur est perfectible, il n'y en avait pas. C'est quelque chose de tout à fait positif. On part sur une première mouture qui sera réajustable, d'ailleurs vous l'avez déjà fait dans le cadre de la commission.

E. Le Bihan : lors de la commission, on a dit qu'on ferait le point justement, qu'on relèverait tout ce qui n'a pas fonctionné et qu'on ferait le point fin 2016 ou peut être avant, si vraiment il y a des choses qui ne fonctionnent pas. Et pour le délai de la demande – au moins un mois avant – c'est évident que si quelqu'un demande une réunion et que la salle est dispo, on va l'accorder. Certaines formulations sont peut être, en effet, à revoir. On fera le point.

M. Le Maire : et qu'on applique la règle dès lors qu'il y a un arbitrage. Mais à partir du moment où les salles sont disponibles, la question ne se pose pas. D'autres remarques sur ce sujet important ? Ça représente un vrai progrès pour la collectivité.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 3-5.6	AUGMENTATION DU NOMBRE DE MOUILLAGES AUTORISÉS DANS LA ZONE DE MOUILLAGES ET D'ÉQUIPEMENTS LÉGERS (ZMEL) DE LOST AN AOD
------------------------------------	--

Depuis le 15 avril 2015, la commune est attributaire d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime par une zone de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) sur les secteurs (lieux-dits) du littoral de Plouguerneau suivants : « Mogueran », « Lost An Aod », « Reun », « Keridaouen » et « Perroz ». Cette autorisation est valable pour 90 mouillages répartis de la manière suivante :

- 25 au Reun
- 15 à Lost An Aod
- 25 à Mogueran
- 15 à Keridaouen
- 10 à Perroz

La demande établie en novembre 2013 auprès des services de l'État, concernant la création de cinq ZMEL sur le domaine public maritime de Plouguerneau, comprend 90 mouillages avec une possibilité d'extension à 115 sur les 5 ZMEL (5 mouillages supplémentaires dans chaque zone) ;

Vu l'arrêté interpréfectoral autorisant l'occupation temporaire du domaine public maritime par une zone de mouillages et d'équipements légers sur les secteurs (lieux-dits) « Mogueran », « Lost An Aod », « Reun », « Keridaouen » et « Perroz » sur le littoral de la commune de Plouguerneau du 15 avril 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites du 16 décembre 2014 concernant la création de ZMEL pour 90 mouillages avec possibilité d'extension à 115 sur 5 ZMEL ;

Vu la liste d'attente dans la ZMEL de Lost An Aod, de 5 mouillages,

Vu l'avis favorable de la commission travaux – cadre de vie en date du 13 janvier 2016,

Il est proposé au conseil municipal, après en avoir délibéré, d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les procédures nécessaires afin d'augmenter le nombre de mouillage autorisé de 5 mouillages supplémentaires dans la ZMEL de Los An Aod, passant de 15 à 20 mouillages dans cette zone.

L. Gourlay : à l'heure actuelle, on paye bien 90 mouillages, qu'ils soient occupés ou pas ?

M. Le Maire : oui.

L. Gourlay : N'est-il pas possible de proposer ces mouillages disponibles à des personnes qui sont en attente de mouillage à un prix attractif qui serait peut être un petit peu plus bas que le prix normal de façon à pouvoir les rentabiliser ? Et peut être, aussi, essayer de voir si l'on n'a pas la possibilité de redistribuer les mouillages pour satisfaire les personnes ? On se rend compte qu'il y a des endroits qui sont peut être plus intéressants que d'autres, ou plus sollicités que d'autres. Est ce qu'il ne faudrait pas essayer de redistribuer ? En tout cas, ce serait peut être bien, compte-tenu qu'il n'y a que 78 mouillages qui sont occupés et qu'on en paye 90, ce serait peut être bien de pouvoir les redistribuer, les proposer à des personnes qui sont en attente à un tarif différent de ce qu'il est actuellement.

P. Appriou : le problème, c'est que les gens sont en attente de mouillage sur une ZMEL particulière. Donc si vous proposez à quelqu'un qui veut aller à la ZMEL de Lost an aod, un mouillage à Keridaouen, puisque les mouillages disponibles se trouvent essentiellement sur Keridaouen ou sur Perros, et bien ça m'étonnerait que la personne qui habite à Kelerdut ou dans ce coin-là, accepte d'aller mettre son bateau à Perros. Les mouillages disponibles actuellement, il y en a sur Keridaouen et sur Perros essentiellement. Ailleurs, ils sont tous occupés et il y a même une personne en liste d'attente pour un mouillage sur Le Reun. Alors là, c'est plus facile puisqu'il y a le port à côté donc c'est le port du Kastel Ac'h. Donc c'est quand même plus facile d'aller dans le port...

A. Romey : et concernant la ZMEL de Lost an aod ,elle a en plus un aspect particulier c'est qu'elle représente une zone de repli pour les gens qui ont leur bateau à Porz Grac'h.

P. Appriou : en règle générale, les gens ont un mouillage à Porz Grac'h, et Lost an aod est utilisé simplement en cas d'avis de tempête.

A. Lincoln : bonsoir à toutes et à tous. Deux remarques. D'abord sur les tarifs, on ne peut pas avoir de tarifs différenciés pour le même service. Ensuite sur le taux d'occupation, il faut garder en tête sans doute que c'est une année de démarrage. Je pense qu'on est arrivé à un bon taux d'occupation pour la première année mais c'est certain qu'à la fin de 2016, il va falloir faire un bilan. Si on a trop de mouillages qui ne sont pas occupés, il va falloir baisser par endroit mais il faut savoir que c'est plus facile de demander l'augmentation que cette délibération demande, que demander une augmentation après avoir demandé une diminution. Les chiffres pour les ZMEL étaient fixés lors de la mise en place du schéma maritime. Il y a une continuité dans la mise en œuvre du schéma et, en effet, à la fin de 2016, je pense qu'on va pouvoir faire un premier bilan du fonctionnement.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 4.1.2	MODIFICATION ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
------------------------------------	---

Le tableau des effectifs constitue la liste des emplois ouverts budgétairement pourvus ou non, classés par filières, cadres d'emplois et grades et distingués par une durée hebdomadaire de travail déterminée en fonction des besoins du service.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions particulières relatives à la fonction publique territoriale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 18 janvier 2016,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} février 2016,

Monsieur le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs tel que présenté en annexe et arrêté à la date du 1^{er} février 2016.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

La suppression des postes suivants au tableau des effectifs :

Filière administrative :

- 2 postes d'attaché principaux à temps complet,
- 1 poste d'attaché à temps complet,

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet,

Filière technique :

- 1 poste d'ingénieur à temps plein
- 1 poste de technicien à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet,

Filière culturelle :

- 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet (24h30 hebdomadaires)

Filière médico-sociale :

- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet

Filière animation :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet

L. Le Hir : ce n'est pas une question directement sur le tableau en lui-même des effectifs mais c'est plus par rapport à l'actualité qu'il y a en ce moment sur le temps réel travaillé des agents dans les différentes collectivités. Comment vous vous positionnez par rapport à ce qu'on entend et ce qu'on voit dans la presse par rapport au temps réel travaillé ? Par rapport à l'absentéisme ? Donc, voir un petit peu si vous aviez fait un bilan au niveau de la commune.

M. Le Maire : vous faites référence au Télégramme, le grand titre ? Il y a une différence entre les journalistes et les journalistes. C'est assez caricatural, cet article. Je n'ai pas travaillé cette question de manière globale. Ce qu'on sait c'est que, à l'échelle de la commune, on a à faire à des professionnels qui s'investissent complètement dans le cadre de leur travail. Pour le reste, les évolutions à venir concernant les heures supplémentaires, etc., ce sont des choses qui seront travaillées en lien avec Maïa Wolff qui prendra ses fonctions de Directrice générale à partir du 1er février. J'ai un peu de mal avec ce type de position très caricaturale, de mon point de vue.

Est ce que vous avez des questions et remarques sur ce sujet ? Il s'agit d'un progrès là encore y compris pour nous, les élus, ce qui permet d'avoir une bonne visibilité de la situation telle qu'elle s'exprime actuellement au sein de notre collectivité.

Avis du Conseil Municipal : 20 voix pour et 7 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. ROMÉY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE)

Nomenclature ACTES 4-4	RENOUVELLEMENT DE CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (C.A.E.) (droit privé)
----------------------------------	--

Par délibération en date du 10 février 2015, la commune de Plouguerneau a décidé de mettre en place des dispositions permettant de conclure des contrats aidés, en l'occurrence des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E).

Monsieur le Maire propose que soit renouvelé pour une durée de 12 mois le contrat aidé voté par la délibération du 2 mars 2015, dans les conditions identiques au contrat initial.

A savoir son renouvellement à compter du 9 mars 2016.

Monsieur le Maire rappelle que l'État prend en charge 85 % de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonère la commune des charges patronales de sécurité sociale.

M. Le Maire : il s'agit précisément de la gestion des archives. C'est un travail qui motivait la signature de ce

contrat d'accompagnement dans l'emploi. Dans la pratique, c'est vrai que la personne qui est sur cette mission a été mobilisée aussi assez fréquemment sur une fonction d'accueil. On propose de ne pas laisser ce travail de gestion d'archives en cours de route et de faire en sorte qu'il soit réalisé. C'est le genre d'activité que l'on peut être tenté de laisser tomber ou de différer. Il nous semble important d'aller jusqu'au bout de ce travail-là.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 voix contre (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 4.5.1	RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TERRITORIAUX
------------------------------------	--

Lors de la séance du 7 décembre 2012, le Conseil Municipal a voté une délibération qui a permis de réorganiser le régime indemnitaire du personnel communal. Cette délibération a été complétée par la délibération du 2 juillet 2015.

Afin que la délibération citée soit en adéquation avec la totalité des grades inscrits au tableau des effectifs, Monsieur le Maire propose que soit ajouté au bénéfice du régime indemnitaire applicable au personnel, le grade suivant :

(Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le bénéfice du régime indemnitaire, s'applique au personnel en position d'activité titulaire stagiaire ou contractuel, au sein de la collectivité au prorata du temps de travail indiqué sur le dernier arrêté ou contrat).

I/ PRIME DE SERVICE

RÉFÉRENCES :

Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié, décret n°68-929 du 24 octobre 1968 modifié pour les éducateurs de jeunes enfants et les moniteurs éducateurs.

BÉNÉFICIAIRES

La prime de service est octroyée aux agents stagiaires, titulaires et contractuels appartenant aux grades et cadres d'emplois suivants :

- Catégorie B :
 - Éducateurs de Jeunes Enfants

MONTANT

Le montant de la prime de service sera fixé dans la limite d'un crédit global de 7,50 % des crédits utilisés pour l'exercice budgétaire comprenant la totalité des traitements des personnels en fonction pouvant prétendre à la prime. Le montant individuel maximum est égal à 17% du traitement brut de l'agent apprécié au 31 décembre de l'année en cours.

Avis du Conseil Municipal : 22 voix pour et 5 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. CHARTON – J. HENNEBELLE)

Nomenclature ACTES 7.1.a	AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2016 EXTENSION DE L'ÉCOLE DU PETIT PRINCE
------------------------------------	---

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter le solde d'une année sur l'autre.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Elle est régie par les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des

engagements financiers de la commune à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter du budget 2016, une partie des projets d'investissements pluriannuels en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiements. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.

L'équilibre de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires.

Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification des AP/CP se fera aussi par délibération du conseil municipal.

Après avis favorable de la commission finances du 12 janvier 2016, il est proposé au conseil municipal de se prononcer, au titre de l'année 2016, sur la création de l'AP/CP suivante :

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2016	CP 2017	CP 2018
N° 2016-01	Extension de l'école du Petit Prince	526 000,00 €	131 500,00 €	284 000,00 €	110 500,00 €

L. Le Hir : une autorisation de programme qui se monte à 526 000 €, donc un programme assez conséquent d'investissement, et en début de semaine vous nous avez fait parvenir les chiffres démographiques de la commune depuis quelques années, et notamment, on voit que les naissances sont quand même en baisse très sensible depuis 2-3 ans. Si elles continuent à ce rythme-là, est-ce qu'un programme aussi important est vraiment nécessaire ? Est-ce que vous avez fait des projections sur les effectifs des écoles si on continue avec des naissances qui sont quand même, on va dire, en baisse de pratiquement 15 à 20 enfants par an, ce qui n'est pas anodin sur les dernières années ?

A. Lincoln : sur les questions démographiques, je ne vais pas entrer dans le détail sur le futur parce qu'il y a une enquête publique qui est en cours où il y a des hypothèses par rapport à la démographie donc, je ne commente pas l'avenir. C'est vrai, par contre, par rapport au passé, que la commune a traversé, disons 5 ans, assez difficiles sur le plan démographique avec une baisse de la population liée à la crise et, comme tout le monde dans cette salle je pense, j'étais content de voir que les populations en vigueur pour le 1er janvier 2016, montrent qu'on a rattrapé la perte de la population.

M. Le Maire : indépendamment de l'évolution de la population, à effectifs stables, les conditions d'accueil telles qu'elles s'expriment actuellement ne sont pas acceptables.

L. Le Hir : à la cantine, non. Ça c'est sûr.

M. Le Maire : à la cantine et puis le préfabriqué. Donc, ça ne va pas.

MP. Cabon : il est intéressant également de préciser qu'au fur à mesure des années, il y a plus de demandes d'inscription à l'école publique. Auparavant, il y avait quand même plus de différences et aujourd'hui, il y a plus de parents qui demandent l'école publique donc, même si la démographie a baissé, on peut quand même avoir plus de demandes à l'école publique et c'est une obligation pour la commune de les accueillir.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 7-5.1.a	EXTENSION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE « LE PETIT PRINCE » DEMANDE DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT
--------------------------------------	--

La cantine de l'école publique « Le Petit Prince », située au bourg de Plouguerneau, est devenue trop petite et ne répond plus aux besoins actuels.

Une extension de la cantine est donc nécessaire pour accueillir les élèves dans de bonnes conditions.

A cela s'ajouteraient quelques réaménagements des locaux existants (vestiaires, sanitaires, zone de préparation et de plonge, bureau, salle de pause).

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DEPENSES (Euros)	RECETTES (Euros)
Maîtrise d'œuvre.....31 200,00	DETR.....150 000,00
Mission SPS+bureau de contrôle 5 000,00	Région (10 %).....43 770,00
Etudes Géotechniques 1 500,00	CD29 (10%).....43 770,00
Travaux.....400 000,00	FCTVA 82 700,00
	Commune 205 000,00
TOTAL HT.....437 700,00	
TVA.....87 540,00	
TOTAL TTC.....525 240,00	TOTAL TTC.....525 240,00

Après avis favorable de la commission finances du 12 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'accepter le plan de financement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions s'y rattachant.

L. Le Hir : au niveau de la subvention du Conseil départemental, quand on a eu la Commission des finances, je n'avais pas encore eu mon dossier sur le contrat de territoire, et donc on a eu les documents pour travailler notre séance plénière. Le programme de Plouguerneau ne figure pas dans le contrat de territoire, en tout cas, la mise à jour qui est prévue en séance plénière de la semaine prochaine. On avait parlé des 2 projets – Plouguin et Plouguerneau – celui de Plouguin y est mais pas celui de Plouguerneau. C'était juste une information que je voulais donner, que je n'avais pas à l'époque quand on a eu la Commission.

A. Lincoln : j'avais remarqué la même chose parce qu'on a reçu les documents pour le bureau communautaire de la semaine prochaine. On va d'abord vérifier qu'il n'y a pas d'erreur de la part de la CCPA et si ce n'est pas le cas, ça sera inclus, je pense, dans la révision pour 2017.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)

Nomenclature ACTES 7-5.1.b	CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU FESTIVAL PAROLES EN WRAC'H 2016
--------------------------------------	--

La médiathèque de Plouguerneau et les bibliothèques de Lannilis et Landéda organisent depuis plusieurs années maintenant le festival Paroles en Wrac'h, festival consacré à la parole sous toutes ses formes. En 2011, la médiathèque de Bourg-Blanc a rejoint l'organisation du Festival puis ont suivi 6 autres communes. La communauté de communes décide alors de participer financièrement à hauteur de 50% du projet. Les communes participent, elles, au prorata du nombre d'habitants. En 2016, ce sont 10 bibliothèques qui font part de leur volonté de participer à l'édition 2016 : Coat-Méal, Landéda, Lannilis, Le Drennec, Plabennec, Plouguerneau, Plouguin, Plouvien et Saint Pabu. La commune de Plouguerneau est proposée pour être commune organisatrice pour l'édition 2016 du Festival.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 12 janvier 2016, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à assurer le suivi financier et administratif de l'édition 2016 du Festival Paroles en Wrac'h, à demander toute subvention nécessaire et à signer la convention annexée à la présente

qui fixe les modalités de participation à ce Festival.

Avis du Conseil Municipal : favorable à l'unanimité (27 voix)

Nomenclature ACTES 7.10.a	CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE TRÉSOR PUBLIC
-------------------------------------	---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Trésor Public a soumis à la commune de Plouguerneau la convention de partenariat jointe en annexe.

Cette convention d'une durée de 3 ans s'articule autour de 4 axes : la dématérialisation, l'amélioration de l'efficacité des procédures, la lisibilité des comptes, le développement de l'expertise comptable.

Elle a pour objectif global d'améliorer la qualité et l'efficacité des relations entre l'ordonnateur et le payeur.

Suite à l'avis favorable de la commission finances du 12 janvier 2016, monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention jointe.

L. Le Hir : sur le principe, je trouve que c'est une très bonne chose de formaliser les choses et de poser des objectifs avec des indicateurs. Là où je suis un peu plus sceptique, c'est quand on lit les fiches-actions, il y a des objectifs et les indicateurs qui sont mis avec, pour faire le pilotage et le suivi de ces actions, ne sont pas du tout corrélés. Je vais prendre un exemple pages 9 et 10, sur cette fiche-action-là, l'objectif est d'accélérer le recouvrement des créances à enjeu et d'accélérer la présentation en non-valeur. Quand on parle d'accélérer, c'est bien une mesure de temps, de délais et l'indicateur ça va être la fixation des seuils – or, je ne vois pas comment on atteint cet objectif en mesurant un seuil – ou une évaluation du nombre. Du coup, je trouvais que les objectifs étaient très bien fixés mais je trouvais que les indicateurs qui allaient avec ne sont pas du tout cohérents avec ce que l'on attend et comment on veut le piloter. J'étais un petit peu perplexe et je me disais, est-ce qu'on ne doit pas rajouter quelque part des choses pour pouvoir faire correctement le pilotage de ces actions ? Et à aucun moment, on ne parle non plus de fréquence. Il y a des choses, des recouvrements que l'on peut étudier tous les mois, tous les trimestres, tous les ans. On ne parle pas du tout de fréquence donc je pense que c'est aussi quelque chose qui mériterait d'être détaillé. Là, je ne cite qu'un exemple sur une fiche-action mais elles sont presque toutes comme ça. Ce n'est pas très cohérent, l'indicateur avec l'objectif.

A. Charton : dans le tableau de bord à la fin, pour le point n°5 « Optimiser le fonctionnement des régies », l'indicateur de réalisation c'est le nombre de formations effectuées, c'était pour savoir quand est-ce que l'observation va se faire ? Est-ce que ça va être une observation annuelle ? Triennale ? Quand est-ce qu'il y aura l'observation sur cette action-là ?

A. Lincoln : des remarques intéressantes sur le document. C'est vrai qu'historiquement peut-être, l'Etat a eu du mal à dégager des indicateurs de son propre comportement et de sa capacité à produire les services que l'Etat doit produire. Je pense qu'il faut prendre ça comme un progrès qui sera amélioré avec le temps, un petit peu en marchant, et en fait, sur ces questions de recouvrement et aussi de régie, ce qui est important c'est surtout l'aspect calendrier et donc, l'engagement à réfléchir et mettre en œuvre à partir de 2016. J'ai vu le trésorier lors des vœux, on avait convenu de se voir au mois de février, en effet, pour travailler sur toutes ces questions pratiques de mise en application.

L. Le Hir : l'année de référence, ça va être l'année 2015 ? On va quelque part se dire, comment était la situation en 2015 ? On parlait de taux de recouvrement, est-ce qu'on pourrait, à la prochaine commission des finances, avoir pour les différents objectifs, la situation de la commune en 2015 pour connaître le point de départ et savoir après, d'année en année, comment on se situe, comment on évolue ?

A. Lincoln : je ne sais pas si ça sera pour la prochaine commission des finances parce qu'on a beaucoup de travaux à faire pour préparer le débat d'orientations budgétaires etc., mais oui, il faudrait que de notre côté aussi, on dégage les pourcentages où on peut chiffrer pour mesurer les progrès. Le trésorier public, de son côté, je pense, a déjà, sur plusieurs années, l'indice de qualité des comptes locaux et il faudrait bâtir la série dans le temps pour être sûr qu'on progresse dans la bonne direction.

A. Romey : la convention est prévue pour 3 ans, l'engagement est de 3 ans or, dans l'action n°2 page 6, l'autorisation de poursuivre et le contentieux pour l'ensemble des titres de recette est prévu pour toute la durée du mandat. Je pense que c'est la durée du mandat municipal ?

A. Lincoln : logiquement c'est le mandat du Conseil municipal.

Avis du Conseil Municipal : 22 voix pour et 5 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL – A. CHARTON – J. HENNEBELLE)

Nomenclature ACTES 7.10.b	ACHAT D'UN KILOMÈTRE DE LA COURSE « AR REDADEG » 2016
--	--

La Redadeg est née en mai 2008 à l'occasion de l'anniversaire des 30 ans de Diwan. Elle est inspirée de son modèle basque la Korrika qui existe depuis 25 ans et qui rallie maintenant des centaines de milliers de participants à chaque rendez-vous sur plus de 2 000 kilomètres à travers le Pays basque, nord et sud, pendant une dizaine de jours.

C'est une course de relais festive, populaire, sans compétition, et ouverte à tous, dont l'objectif est de récolter des fonds afin de financer des projets pour le développement de l'usage de la langue bretonne.

L'événement mobilise des milliers de personnes à travers les départements bretons et génère un enthousiasme communicatif.

Chaque kilomètre de course est vendu afin de récolter des fonds qui viennent financer pour moitié le réseau des écoles associatives Diwan et pour l'autre moitié des projets qui participent à l'usage et à la transmission de la langue bretonne dans la société.

Le kilomètre acheté a un coût différent selon que l'acheteur soit un particulier, une association, une entreprise ou une commune. Pour celle-ci, le coût est de 200€.

La Redadeg passe à Plouguerneau le 4 mai 2016. A cette occasion, la commune souhaite acheter 1 kilomètre, le km 1076 situé au bourg de Plouguerneau. La course devrait y passer vers 19h06.

Après avis favorables des commissions enfance-jeunesse-sports et finances du 12 janvier 2016, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'achat et d'accorder une subvention de 200€ à l'association « Ar Redadeg ».

A. Romey : il est précisé dans la délibération que la course devrait passer à Plouguerneau vers 19h06. Je trouve que ça manque un peu de précision quand même !

C. Trividic : en fait, c'est calculé sur 9km/h à partir de St Herblain jusqu'à Locoal-Mendon... et tous les kilomètres sont répertoriés de cette manière-là.

Avis du Conseil Municipal : 23 voix pour et 4 abstentions (A. ROMEY – C. TANGUY-FEGEANT – A. CHARTON – J. HENNEBELLE)

Nomenclature Actes 9.1	RAPPORT 2015 AUX ACTIONNAIRES DE LA SPL EAU DU PONANT
---	--

Le 17 décembre 2010, Brest Métropole Océane, le Syndicat intercommunal de distribution d'eau potable (SIDEPE) des communes de Landerneau, La Roche-Maurice, Plouédern et Trémaouezan, le Syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable de Kermorvan de Kersauzon et le Syndicat du Chenal du Four ont créé la société publique locale (SPL) « Eau du Ponant » ayant pour objet social la gestion de l'eau et de l'assainissement.

La SPL est entrée en phase opérationnelle en avril 2012 en reprenant la gestion du service public de l'eau et/ou de l'assainissement de ses actionnaires.

La SPL Eau du Ponant a vocation d'être un outil de gestion de tout ou partie des fonctions attachées au service public de l'eau pour les collectivités du Nord Finistère qui le souhaitent et ce, quelle que soit leur taille.

Par délibération en date du 17 décembre 2014, la commune de Plouguerneau est entrée au capital de la SPL Eau du Ponant.

L'article L.1524-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires devront se prononcer sur le rapport écrit qui leur sera soumis au moins une fois par an par leur(s) représentant(s) au Conseil d'administration ou de surveillance de la société.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier, ses articles L 1524-1, L 1524-5 et L 1531-1,
Vu les statuts mis à jour de la SPL Eau du Ponant,

Vu l'avis favorable de la commission des travaux en date du 13 janvier 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- d'approuver le rapport aux actionnaires 2015

L. Gourlay : Pas une question, juste un constat. On voit dans le bilan la fragilité de la société Eau du Ponant notamment par rapport aux recettes. C'est une situation qui risque d'empirer par rapport aux textes de loi qui sont sortis et qui empêchent la coupure de la fourniture de l'eau pour les personnes qui ne payent pas et qui sont dans des situations précaires. On sait aussi qu'on incite de plus en plus la population à faire attention à la consommation de l'eau donc, on se trouve effectivement avec vraisemblablement une diminution de la fourniture d'eau pour cette société, qui est déjà dans une situation financière fragile donc, je pense qu'il faudra être vigilants aux tarifs qu'elle pourra nous présenter lors des interventions qu'elle aura au sein de la commune de façon à les surveiller et à voir un petit peu leur évolution de plus près.

P. Appriaux: tout à fait d'accord sur cette analyse. D'ailleurs, c'est l'analyse également que l'on peut faire pour la commune de Plouguerneau. On a également les mêmes contraintes à savoir on souhaite diminuer les pertes, on souhaite également ne pas augmenter l'eau et on aura les mêmes contraintes que la SPL Eau du Ponant sur la récupération des impayés. Donc, on se trouve exactement dans la même situation.

Avis du Conseil Municipal : 24 voix pour et 3 abstentions (L. LE HIR – L. GOURLAY – J.R. DANIEL)



L'ordre du jour étant épuisé à 21h43, la séance est levée



Affiché en mairie le 28 janvier 2016
et reçu en Préfecture de QUIMPER le

Pour extrait certifié conforme,
Plouguerneau, le 28 janvier 2016

Le Maire,